

## *Code du travail annoté 2007*

*Bernadette Lardy-Pélissier, Céline Lavanchy,  
Jean Pélisier, Agnès Roset, Lysiane Tholy*

27<sup>e</sup> édition, 2007  
Collection : Les Codes RF  
2299 pages  
Prix : 52 euros TTC



Un code du travail unique :  
un classement original et des annotations d'experts

**Le Code du travail annoté 2007 du Groupe Revue Fiduciaire vient de sortir.**

**Sa présentation originale des textes**, intégrant directement sous les articles législatifs en *L*, les articles réglementaires en *R* et en *D*, en fait un **outil de consultation unique et concret**.

**Le Code du Travail Annoté** du Groupe Revue Fiduciaire est l'ouvrage le plus à jour du marché. Il intègre les toutes dernières modifications de la réglementation en droit du travail **jusqu'au 4 avril 2007**. Y sont incluses notamment :

- la loi instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale,
- la loi de modernisation de la fonction publique,
- la loi de modernisation du dialogue social,
- la loi sur la participation et de l'actionnariat salarié,
- la loi relative à l'immigration et à l'intégration.

De plus, de nombreuses notes complémentaires, tenant compte d'une jurisprudence récente et variée, apportent de précieuses informations en cas de difficulté d'application d'un article.

L'ordonnance 2007-329 du 12 mars 2007 de recodification de la partie législative du nouveau code du travail a été publiée. Cette partie législative entrera en vigueur en même temps que la partie réglementaire et au plus tard le 1er mars 2008.

Afin de répondre aux attentes des professionnels sur cette question, le Groupe Revue Fiduciaire **met à disposition** sur un espace dédié : [www.grouperf.com/codedutravail](http://www.grouperf.com/codedutravail), les dispositions de l'ordonnance et **l'intégralité de la partie législative du nouveau code du travail** (annexes I et II de l'ordonnance).

Cette partie Internet vient compléter utilement la version papier du **Code du travail annoté 2007** et permettra aux utilisateurs du code de découvrir le nouveau plan du code, la nouvelle numérotation à 4 chiffres qui a été adoptée et la table de concordance qui fera le lien entre nouvelle et ancienne numérotation du code du travail.